

Asyl News

N°3, septembre 2020

**Quelle participation pour les réfugiées et
réfugiés âgés**

page 5

**Luzia Jurt: résultats et conclusions des
travaux de recherche**

page 7

**La communauté religieuse, un espace de
participation**

page 7

Quand l'âge et l'expérience comptent

page 9

**Le parcours des personnes réfugiées les
fragilise à la retraite**

page 11

Extrait d'AsylNews
N°3, septembre 2020

Impressum

Rédaction Franziska Müller

Layout Source Associates AG

Traduction Sylvain Bauhofer

Impression Druckerei Läderach

Contact KKF-OCA, Effingerstrasse 55, 3008

Office de consultation
sur l'asile OCA

Effingerstrasse 55
3008 Berne

tél. 031 385 18 11
fax 031 385 18 17

info@kkf-oca.ch
www.kkf-oca.ch

Focus: Vieillir ailleurs

Espaces et stratégies de participation

Nous en savons relativement peu sur les conditions de vie des seniors réfugiés. À quelles exigences sont-ils ou elles confrontés, et quelles sont les stratégies mises au point pour participer à la vie sociale? Luzia Jurt, auteure invitée, présente les résultats de ses recherches sur la question. Des protagonistes racontent comment ils ou elles tirent parti de leur savoir et de leurs expériences pour contribuer à façonner les processus, ainsi que pour ouvrir des espaces de participation et s’y impliquer. Des informations sur la prévoyance et sur l’assurance-vieillesse complètent ce focus consacré à la participation sociale et économique.

Quelle participation pour les réfugiés âgés?

Luzia Jurt

Quiconque a dû fuir son pays est brusquement coupé de son cadre de vie familial et mis au défi, dans son pays d’accueil, de trouver ses repères dans un environnement et une société lui étant étrangers, afin de s’y bâtir une nouvelle existence. Ce nouveau départ, marqué tant par les expériences réalisées dans sa propre patrie et sur les routes de l’exil que par les expériences et attentes propres au pays d’accueil, est vécu différemment par les personnes.

Il est très délicat pour celles et ceux ayant quitté leur pays à un âge avancé de devoir recommencer à zéro, la capacité d’adaptation aux situations nouvelles ayant tendance à décliner avec

l’âge. Les principaux défis pour les seniors réfugiés, selon les travaux réalisés sur la question, sont les déficits linguistiques, les (maigres) chances d’insertion dans le marché du travail, l’accès au système de sécurité sociale, le logement ainsi que l’état de santé, mais également la mobilité et la perte des relations sociales et la difficulté de s’en recréer.

Dans ce contexte, il serait logique que le groupe-cible des seniors réfugiés dispose d’offres spécifiques qui l’aident à s’acclimater et à trouver ses marques dans la société, et qui

Le manque de reconnaissance des besoins spécifiques des seniors réfugiés pèse sur leur participation à la vie sociale.

le soutiennent dans ce processus. Or un coup d’œil à la politique d’intégration de la Suisse montre qu’il n’existe guère ici de mesures conçues pour les seniors réfugiés qui, comme les autres personnes migrantes, font partie de notre communauté. Ce manque de reconnaissance des besoins spécifiques des seniors réfugiés pèse sur leur participation à la vie sociale.

Luzia Jurt est professeure à la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse et enseigne à l’Institut pour l’intégration et la participation. Ses principaux thèmes de recherche sont la migration et l’intégration ainsi que la discrimination multiple et l’intersectionnalité.

Il est important de connaître la langue locale pour participer à la vie sociale. Les seniors réfugiés font toutefois l'amer constat, dans bien des communes, qu'il ne leur est pas permis, pour des raisons d'âge, de suivre le moindre cours de langue (ou alors seulement des cours pour débutants). Les communes font valoir que de telles connaissances sont superflues, attendu qu'une insertion professionnelle n'est plus à l'ordre du jour, que les progrès n'ont pas été suffisants, voire qu'il n'y a eu aucun progrès. Certains seniors réfugiés ont clairement souligné que le cours ne répondait pas à leurs besoins, à l'instar de ce Syrien: «Les participants âgés au cours ne comprennent pas aussi bien que les jeunes (...) Nous sommes timides car il y a des jeunes dans la même salle de cours. Or c'est différent, les vieux n'apprennent plus aussi vite (...) Mon problème c'est que le soir, j'ai déjà oublié ce que j'ai appris le matin (...)»

Les personnes âgées n'apprennent pas moins bien que les jeunes mais s'y prennent différemment, avec d'autres priorités. Il faudrait en tenir compte en concevant des cours de langue adaptés à l'âge du public, et qui tiennent dûment compte des ressources des seniors réfugiés.

Dans ce contexte, plusieurs seniors réfugiés ont souligné que leurs absences aux cours étaient dues à des tâches de prise en charge de partenaires souffrant de démence. Alors que pour les communes, l'«échec» tient surtout à des facteurs individuels, les seniors réfugiés parlent de facteurs structurels (horaires inadaptés, lieux de cours difficiles d'accès, etc.). Les personnes réfugiées – notamment celles au bénéfice d'une admission provisoire – se heurtent à des limites tant juridiques que financières pour le choix de leur domicile. Leur logement se trouve souvent en périphérie, parfois sans desserte en transports publics, et l'accès aux offres et services, souvent situés dans les centres, grève leur budget déjà très serré, ce qui peut également expliquer leur participation irrégulière à des cours.

Alors que pour les communes, l'«échec» tient surtout à des facteurs individuels, les seniors réfugiés parlent de facteurs structurels.

Il s'avère pratiquement impossible, pour les personnes ayant quitté leur pays à un âge avancé, d'échapper à la précarité financière. Selon l'Agenda Intégration, les mesures de soutien visant à l'insertion professionnelle ne sont accordées que jusqu'à 49 ans. Les seniors en sont exclus. À supposer même qu'ils recherchent d'eux-mêmes du travail, ils ont du mal à rebondir faute de reconnaissance de leurs expériences pro-

fessionnelles, et leurs compétences linguistiques déficientes les freinent aussi. D'où le constat désabusé d'un senior réfugié originaire de Somalie: «J'aurais toujours aimé travaillé, et j'ai postulé partout dans la restauration. J'ai fait des offres dans l'agriculture. Or toutes les réponses ont été négatives, quand mes interlocuteurs ont découvert que j'avais 55 ans et vu mes cheveux blancs».

L'État n'encourage guère activement la participation des personnes réfugiées âgées, comme le rappelle l'Agenda Intégration.

L'exclusion de la vie professionnelle, soit l'impossibilité de s'intégrer dans le marché du travail helvétique, fait que beaucoup de seniors réfugiés se sentent superflus et inutiles, que leur quotidien est morne et qu'ils ne savent que faire de leur temps. Rares sont les personnes à avoir su tisser un solide réseau social à leur arrivée en Suisse. Beaucoup de ces seniors se sentent isolés et livrés à eux-mêmes, faute d'avoir réussi à entrer en contact avec la population locale (pour des raisons linguistiques également); d'où l'importance des possibilités de participation offertes par le milieu familial et par les communautés religieuses et/ou ethniques.

L'État n'encourage guère activement la participation des seniors réfugiés, comme le rappelle l'Agenda Intégration. Alors même qu'avec l'âge, la participation requiert souvent des efforts individuels accrus. Le système d'assistance devrait en tenir compte, afin que les seniors réfugiés puissent eux aussi vieillir en Suisse dans la dignité.

(1) Jurt Luzia, Sperisen Vera, 2020. *Flucht im Alter: Strategien im Umgang mit verwehrteter Anerkennung*. *Revue suisse de sociologie*, 46(2): 219-38.
<https://seismoverlag.ch/de/zeitschriften/schweizerische-zeitschrift-fur-soziologie/>

(2) Gwendolyn Gilliéron, Luzia Jurt, Vera Sperisen, Béatrice Ziegler, 2017. *Schlussbericht Teilhabe und Lebenslage von alternden Flüchtlingen und vorläufig Aufgenommenen. Ein Projekt im Rahmen der Strategischen Initiative Alternde Gesellschaft*.
www.alter-migration.ch/fileadmin/templates/pdf/Schlussbericht_Teilhabe_und_Lebenslage_def.pdf

Luzia Jurt: résultats et conclusions des travaux de recherche

Franziska Müller, OCA: Luzia Jurt, vous avez lancé il y a quatre ans le premier projet d'études sur la participation et les conditions de vie, à un âge avancé, des personnes réfugiées ou admises provisoirement. Pourquoi ce thème vous intéresse-t-il?

Luzia Jurt: nous ne savions pas grand-chose des seniors issus de la migration d'asile, et avons constaté que cette lacune dans la recherche et les offres proposées était problématique. Dans le cadre de l'initiative stratégique relative à la société vieillissante de la Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest (FHNW), nous avons mené pour la première fois en Suisse une trentaine d'interviews au sein de cette population, pour mieux connaître sa situation et son état.

Qui s'est-il intéressé aux résultats de cette étude?

Le monde scientifique a bien accueilli les résultats de nos travaux. Tant les publications spécialisées que les groupes professionnels et les plateformes de la migration telles que le Forum national Âge et migration en ont pris note. Les étudiants en travail social restent très intéressés par ce thème. Mais il est très difficile de le mettre en relation avec leur travail, car la marge de manœuvre dans ce champ d'activité est très limitée.

Des travaux de suivi sont-ils prévus?

Nous avons lancé à Zurich un nouveau projet avec l'EPER, en réponse aux problèmes révélés par les travaux menés jusqu'ici. Des personnes migrantes, à qui la vie en Suisse est déjà familière, proposent aux réfugiés âgés récemment arrivés un accompagnement dans leur propre cadre de vie et dans leur langue maternelle – c'est là l'idée maîtresse des tandems constitués.

Nous visons ainsi à faire d'une pierre deux coups. D'une part, il s'agit de prendre en compte les défis posés par l'intégration des personnes réfugiées âgées. D'autre part, nous visons à transmettre aux personnes migrantes les connaissances utiles à l'accompagnement des processus d'intégration, et à reconnaître leur expérience en la matière. Il est important à nos yeux que divers parcours d'intégration soient proposés et reconnus. La communauté d'origine, le milieu de vie ou la communauté religieuse, par exemple, peuvent aider les personnes réfugiées ou admises à titre provisoire à vieillir dans la dignité.

La communauté religieuse, un espace de participation

Au cours d'une visite de la Maison des religions de Berne, sa directrice Karin Mykytjuk et Sivakeerthy Thillaiambalam, responsable du temple hindou, nous ont parlé du rôle croissant que la religion tend à jouer dans la vie des personnes migrantes âgées, et aussi de la manière dont ces dernières perçoivent leur communauté religieuse et en tirent parti.

Une fois franchie la porte d'entrée du temple de l'Europaplatz, on découvre un univers coloré et peuplé de sculptures de divinités hindoues, à commencer par Shiva. Les personnes externes risquent d'être intimidées, alors que les croyants s'y sentent d'emblée à l'aise. «Notre temple est ouvert à tout le monde», rappelle Sivakeerthy Thillaiambalam, porte-parole des lieux. «Nous sommes une communauté réformatrice. Nous ne croyons pas aux castes et considérons que les femmes peuvent devenir prêtresses.» Les visiteurs du temple viennent généralement du Sri Lanka et sont hindous. Et comme la plupart de leurs compatriotes, leur histoire est directement mêlée à la guerre et à l'exil. Une exposition en préparation, visible dans la pièce voisine du temple rappelle ce passé traumatisant.

Pratiques culturelles et repères habituels

Il ressort de la discussion menée avec Sivakeerthy Thillaiambalam et Karin Mykytjuk qu'avec l'âge, la religion peut être d'un grand secours pour les personnes réfugiées. La directrice de la Maison des religions rappelle qu'il ne faut jamais perdre de vue la première génération de migrants. Or comme le montrent ses recherches de spécialiste des religions, la religion constitue une précieuse ressource pour les nouveaux arrivants. Selon ses propres constatations, l'intérêt pour la religion ne se fait parfois sentir qu'après la migration: «En Suisse, les personnes migrantes découvrent une nouvelle langue, une cuisine différente et des institutions dont le fonctionnement leur échappe. Les communautés religieuses peuvent leur fournir une aide dans une telle situation. Il ne s'agit pas toujours d'une question de foi, mais plutôt de culture et d'habitudes. De telles pratiques communes revêtent une extrême importance pour le bien-être des gens.»

Dépassement des expériences de fuite

Sivakeerthy Thillaiambalam a également constaté qu'avec l'âge, bien des personnes tamoules se tournent vers la religion:



Photo: OCA

Karin Myktyjuk et Sivakeerthy Thillaiambalam dans la bibliothèque où le groupe de jeunes prépare une exposition qui sera ouverte aux visiteurs intéressés après les vacances d'automne.

«la diaspora tamoule de la première génération a souvent eu un vécu traumatisant. Alors qu'elle tend à s'en accommoder dans ses jeune années, plus les années passent et plus l'envie de se réconcilier avec sa propre histoire se fait sentir.» Les personnes âgées n'arrivent pas toujours à raconter à leurs enfants les événements les ayant poussées à s'exiler. Et les jeunes nés en Suisse ont du mal à comprendre les expériences de leurs aînés. Le temple hindou peut leur offrir ici un soutien. Son équipe engagée ne recherche pas seulement des solutions dans la religion: «Si quelqu'un se plaint d'insomnies, nous ne lui disons pas qu'il suffit de chanter des hymnes. Nous l'interrogeons sur les causes de ses troubles du sommeil, sur les éventuels événements déclencheurs, sur l'histoire de sa fuite et les médicaments consommés. Et nous l'adressons à une institution de santé compétente.»

Réalisation de soi dans le bénévolat

Des bénévoles à la retraite accomplissent une bonne partie des travaux nécessaires au temple. Cette opportunité de rester actif est très appréciée des réfugiés de longue date. On l'a récemment vu pendant le lockdown, où cinq personnes au maximum étaient admises à la fois dans le temple et où même les bénévoles devaient s'annoncer à l'avance, explique Sivakeerthy Thillaiambalam: «ces gens n'ont pas l'habitude de faire du jogging, des balades ou d'aller à vélo. Quand il m'a fallu décliner au téléphone les services d'une personne, elle

m'a répondu: «Que voulez-vous que je fasse? Rester 365 jours par an à la maison? Ou dois-je à nouveau passer mes journées à la gare comme dans les années 1980?». Les seniors font un bon usage de leur temps en se chargeant de tâches bénévoles et en accomplissant du travail non rémunéré, qui leur permet d'avoir un bon karma.

Besoin de conseils au moment de la retraite

Il est parfois difficile de coordonner toutes ces bonnes volontés désœuvrées, et il arrive à Sivakeerthy Thillaiambalam de se sentir désemparé, quand 50 personnes à la fois le prient de leur trouver une occupation. Les multiples souhaits dont les visiteurs du temple font part à l'équipe de prêtres sont difficiles à réaliser, et celle-ci consacre beaucoup de son temps libre et de son énergie à conseiller et assister les fidèles. Il serait judicieux de mettre en place un service spécialisé dans les questions sociales et juridiques se posant aux personnes tamoules, durant les années précédant la retraite. Une association sera créée à cet effet, et s'occupera aussi d'autres sujets de préoccupation de cette communauté.

Oui, l'équipe du temple hindou est confrontée à de multiples tâches: outre la pastorale et le travail auprès des personnes âgées, elle se doit d'aider les jeunes Sri Lankais en recherche d'emploi, les couples traversant une crise conjugale, et la liste est loin d'être exhaustive. Aussi Karin Myktyjuk déclare-t-elle avec conviction: «J'aimerais vraiment que l'État puisse voir ce qui est accompli ici pour la société, et qu'il reconnaisse que les collectivités publiques devraient indemniser ces prestations».

Quand l'âge et l'expérience comptent

Les personnes migrantes seniors agissent souvent comme multiplicatrices, bâtisseuses de ponts et pionnières dans le travail de prévention et de défense des droits humains. À l'instar d'Aicha Ali, qui milite contre l'excision. Nous l'avons rencontrée à la Maison des générations de Berne, afin qu'elle nous explique les raisons de son engagement.

Aicha Ali (56 ans), née en Somalie, intervient comme médiatrice du Réseau suisse contre l'excision. Elle est arrivée en Suisse comme requérante d'asile il y a 22 ans. Cette mère de quatre filles et d'un fils vivant à Lyss s'engage avec passion et confiance contre la pratique de l'excision (Female Genital Mutilation, FGM), hélas encore très répandue.

Les personnes-clés comme elle, qui connaissent à la fois leur pays d'origine, leur propre diaspora et les structures helvétiques, sont indispensables comme bâtisseuses de ponts et multiplicatrices. Elles savent mettre en relation les spécialistes, les institutions et la population migrante. Elles servent à la fois d'intermédiaires, de conseillères et de vulgarisatrices locales.



Aicha Ali

Les activités de prévention ainsi menées sont bien acceptées et jugées crédibles. Avec de tels interlocuteurs, les gens se sentent sur un pied d'égalité et il devient possible d'évoquer la culture, les traditions et les droits de l'homme, d'amorcer un changement de valeurs et de soutenir au passage les changements de comportement.

Les personnes-clés d'âge mûr jouent souvent un rôle particulier. Soit que dans la collaboration avec les groupes-cibles plus âgés, le contact passe mieux entre contemporains, soit qu'elles maîtrisent mieux le thème. Ou encore parce que les aînés sont honorés et respectés dans leur communauté.

Lea Meier, OCA: Madame Ali, qui êtes-vous?

Aicha Ali: je suis issue d'une famille somalienne influente, qui comptait huit enfants. J'ai grandi à Mogadiscio et suivi une formation d'enseignante. La milice terroriste Al-Shabaab a tué mon oncle, qui était directeur général de la sécurité de la capitale. Mon père, lui aussi haut fonctionnaire, effectuait de fréquents déplacements professionnels. Ma grand-mère a profité d'une de ses absences pour organiser secrètement mon excision. À son retour, mon père a été horrifié de voir ce qu'on m'avait fait. Il a tout juste pu empêcher que ma plus jeune sœur ne subisse le même sort.

Avant même d'arriver en Suisse, il était évident à mes yeux que je m'engagerais dans la lutte contre cette tradition barbare, dont les victimes restent marquées à vie. J'aimerais éviter à d'autres fillettes d'en passer par là. Chaque enfant a droit à son intégrité physique et émotionnelle. Les droits humains s'appliquent à tout le monde.

Je suis une personne forte, qui n'hésite pas à défendre publiquement son travail. Une de mes filles me ressemble beaucoup. C'est aussi une lutteuse, qui rêve de s'engager un jour en Somalie contre l'excision. Elle poursuivra mon travail, et j'en suis très fière.

Comment a commencé votre engagement dans la lutte contre l'excision?

J'ai découvert par Caritas l'existence de groupes de discussion avec d'autres femmes réfugiées ou migrantes. Les thèmes débattus étaient très variés, allant de l'éducation de la petite enfance jusqu'aux violences domestiques, en passant par le quotidien en Suisse. Quand j'ai évoqué le problème de l'excision, j'ai aussitôt remarqué qu'il était d'actualité. Les autres femmes étaient soulagées sinon enthousiasmées que j'ose dénoncer ce tabou. C'est ainsi qu'a commencé mon engagement.

À quels niveaux intervenez-vous?

D'un côté, j'effectue du travail de prévention au sein de groupes. De l'autre, j'agis comme multiplicatrice entre les membres de la diaspora somalienne, les communautés concernées, les services de conseil ou les spécialistes. Je mène par exemple des

entretiens de prévention avec les familles et participe à des séances d'information et de discussion. J'encourage les communautés de la diaspora somalienne à mettre fin au tabou des mutilations génitales féminines et à porter un regard critique sur cette pratique. Tout le monde me connaît dans la communauté somalienne de Suisse.

Quels thèmes abordez-vous?

C'est très varié. J'explique par exemple aux parents somaliens la situation juridique en Suisse: l'excision est considérée ici comme un crime, sanctionné par le droit pénal. Ou je sensibilise les gens aux conséquences physiques et psychiques qu'elle entraîne pour les fillettes. On me contacte aussi directement en cas de problème. Par exemple, une maîtresse d'école inquiète m'appelle, parce qu'elle craint qu'une élève ne subisse l'excision. Ou il s'agit d'une femme enceinte excisée, qui souffre d'inflammations chroniques depuis des années et qui appréhende son accouchement imminent. Ou alors un Somalien ayant grandi en Suisse me fait part de son choc, en s'apercevant que son épouse venue de Somalie avait été excisée durant son enfance.

Constatez-vous des résultats?

Oui, je pense avoir déjà soutenu de nombreuses femmes dans leur situation difficile. Par exemple, j'ai réussi à convaincre des femmes qui souffrent depuis des années de fortes douleurs dues à des abcès de demander une aide médicale. Et mon activité de médiation a préservé bien des fillettes en Suisse et en Somalie d'une excision. C'est ce qui me motive le plus.

Pensez-vous que votre âge ait une influence sur votre travail de multiplicatrice?

Dans le monde entier, les gens de mon âge jouissent d'un indéniable avantage, soit l'expérience. Cette expérience fait qu'on vient me consulter. Je sais que les apparences sont un voile trompeur, derrière lequel se cache la vérité. En outre, les personnes plus âgées ont souvent davantage de patience. Elles savent que tout prend du temps. Les aînés sont en outre très respectés dans la communauté somalienne. On me prend au sérieux.

Votre engagement se heurte-t-il à des critiques?

Oui, principalement de la part de mes compatriotes âgés. Ces personnes trouvent que je devrais avoir honte de parler en public de l'excision. Ou elles me considèrent comme une opportuniste. Elles veulent en rester à la tradition. La tradition est très puissante, et nos efforts pour la faire évoluer doivent être d'autant plus grands.

Quel est votre rêve?

Je rêve de retourner un jour en Somalie et d'y poursuivre ma lutte contre l'excision. J'ai énormément appris en Suisse, et j'aimerais mettre à profit ces connaissances en Somalie. Quant à la Suisse, je souhaite qu'à l'avenir, on y trouve davantage de spécialistes de la question – sages-femmes, médecins ou travailleuses sociales. Enfin et surtout, j'espère qu'un jour plus aucune fillette ne sera victime d'excision dans le monde!

Réseau suisse contre l'excision

En 2016, les organisations Caritas Suisse, Terre des Femmes Suisse, Santé sexuelle Suisse et le Centre suisse de compétence pour les droits humains ont fondé le réseau contre l'excision en Suisse. Il bénéficie jusqu'en 2021 du soutien financier de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Il conseille les personnes concernées et les professionnels, réalise un travail de prévention dans les communautés, sensibilise les professionnels et met en place des points de contact régionaux. Le réseau gère encore la plateforme d'information www.excision.ch.

 www.excision.ch



Aicha Ali (en haut, sixième de la gauche) lors de la réunion des multiplicateurs du réseau contre l'excision, 2017.

Photo: méd

Dispositions juridiques relatives à la protection contre les mutilations génitales féminines

Tant le droit international que la plupart des législations nationales interdisent les mutilations génitales féminines (MGF). Le code pénal suisse (art. 124 CP) réprime toute forme d'excision – indépendamment de la forme qu'elle revêt, de l'altération des fonctions physiques occasionnée ou des circonstances d'une telle intervention. Le cas échéant, une peine privative de liberté de dix ans au plus ou une peine pécuniaire sont à craindre. Les MGF constituent dans tous les cas un délit poursuivi d'office.

En Somalie, la Constitution de 2012 interdit certes l'excision des fillettes, qu'elle qualifie de pratique cruelle et dégradante en l'assimilant à de la torture. Mais il y manque les bases légales permettant d'interdire explicitement les MGF et de les poursuivre pénalement.

Les MGF se pratiquent dans une trentaine de pays d'Afrique et dans quelques pays arabes, et ponctuellement en Asie du Sud-Est, en Amérique du Sud ou au sein de communautés vivant en exil dans le monde entier.

Les MGF constituent en principe un motif d'asile

L'excision constitue un motif d'asile en Suisse, pour autant que le pays d'origine ne soit pas en mesure d'offrir la protection requise contre les mutilations génitales féminines. Contrairement aux recommandations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la pratique du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) prévoit l'octroi d'une protection générale, mais à une condition près: «seule une crainte future de MGF est déterminante pour la reconnaissance de la qualité de réfugié et non celle déjà subie.» (voir Manuel Asile et retour)

 **Code pénal suisse, art 124:**
www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19370083/index.html#a124

Constitution somalienne, art. 15/4:
<https://unpos.unmissions.org/provisional-constitution-federal-republic-somalia-1>

HCR, Note d'orientation sur les demandes d'asile relatives aux mutilations génitales féminines, 2009
www.refworld.org/pdfid/4d70cff82.pdf

SEM: Manuel Asile et retour (état au 1^{er} mars 2019), Chapitre 2 Les persécutions liées au genre, 2.3 Pertinence – Pratique du SEM
www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/asylverfahren.html

Le parcours des personnes réfugiées les fragilise à la retraite

La prévoyance et l'assurance-vieillesse étendent leurs effets aux personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés. Mais du fait de leur statut et de leur situation, ces dernières sont soumises à des règles spéciales, notamment si elles perçoivent l'aide sociale. Les spécialistes qui connaissent les possibilités en la matière et les obstacles pourront éviter une précarisation accrue de leur clientèle.

En principe, quiconque réside en Suisse est obligatoirement assuré dans l'AVS/AI. L'obligation de cotiser commence, pour les personnes professionnellement actives, le 1^{er} janvier qui suit leurs 17 ans révolus. Pour les autres, elle débute dès la prise d'une activité lucrative, mais au plus tard le 1^{er} janvier qui suit leur 20^e anniversaire.

AVS/AI/APG: règles applicables aux réfugiés

Beaucoup de personnes ayant fui leur pays ont plus de 20 ans à leur arrivée en Suisse. Elles y sont soumises à des règles spéciales: l'obligation de cotiser est suspendue pendant la procédure d'asile ou en cas d'admission provisoire comme personne étrangère (permis N et F). Cette suspension ne prend fin qu'au début de la première activité lucrative. À compter de ce moment, des cotisations AVS/AI devront toujours être versées, peu importe que l'activité lucrative se poursuive ou non. La suspension de l'obligation de cotiser prend également fin en cas d'obtention d'une autorisation de séjour relevant du droit des étrangers, ou de reconnaissance de la qualité de réfugié. Dans ce dernier cas, les services sociaux verseront rétroactivement les cotisations minimales AVS/AI/APG dès la date de l'entrée en Suisse, à concurrence de cinq ans au maximum. Enfin, toutes les personnes soumises à l'obligation de cotiser ont droit aux prestations de l'AVS/AI, en cas de survenance d'un sinistre ou d'un cas de prévoyance. Il est par conséquent possible de faire valoir des prétentions en cas de décès, de vieillesse ou d'invalidité.

Cas de prévoyance vieillesse

Lorsqu'une personne relevant du domaine de l'asile ou des réfugiés atteint l'âge de la retraite, elle a droit à des prestations. Faute d'avoir été assujettie dès la première heure aux

cotisations et compte tenu des difficultés d'accès au marché du travail, sa rente sera d'autant plus faible. Les personnes ayant le statut de réfugié peuvent encore solliciter des prestations complémentaires couvrant, comme dans le cas de la population suisse, la différence entre les prestations de l'AVS/AI et le minimum vital selon le droit des assurances sociales. Les bénéficiaires d'un permis N ou F doivent par contre faire appel à l'aide sociale, si leurs prestations de vieillesse ne couvrent pas leurs frais de subsistance.

Perception anticipée de l'AVS

Une personne qui perçoit l'aide sociale est en principe mise à la retraite deux ans avant l'âge ordinaire de l'AVS. Les femmes doivent s'annoncer à 62 ans pour la perception anticipée des prestations de l'AVS/AI, et les hommes à 63 ans. La raison est due au principe de subsidiarité de l'aide sociale, en vertu duquel les prestations des assurances sociales priment dans tous les cas. La perception anticipée des prestations de l'AVS/AI a pour effet une réduction de la rente versée. D'où bien souvent une situation extrêmement précaire pour les personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés qui perçoivent une faible rente, pour avoir commencé tard à cotiser.

Mesures spéciales et EMS

L'accès aux mesures spéciales et/ou l'admission en EMS dépendent aussi du statut de séjour. Si une personne reconnue comme réfugiée a besoin de soins mais ne dispose pas de ressources financières suffisantes, la décision concernant un placement peu coûteux et adéquat ou des mesures ambulatoires est en général du ressort du service d'aide sociale. Dans le canton de Berne, les partenaires régionaux ont reçu lors de la restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés (NA-BE) la compétence de statuer sur les mesures adéquates pour les personnes en cours de procédure ou ayant un permis pour étrangers admis provisoirement. Ce n'est donc qu'à titre exceptionnel qu'une garantie de prise en charge des frais doit être sollicitée auprès de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI). Le cas échéant, les coûts des formes d'hébergement particulières devront respecter les tarifs fixés par le canton.

Hébergement dans la famille

Un séjour en EMS n'est pourtant ni nécessaire, ni souhaitable pour beaucoup de personnes âgées. Il est donc judicieux qu'elles bénéficient autant que possible du soutien de proches qui, le cas échéant, se mettront en quête d'un logement commun. Or les bénéficiaires de l'aide sociale doivent faire attention ici à une réglementation spéciale qui risque d'être un piège: quand des parents à la retraite et à l'aide sociale font ménage commun avec leurs enfants adultes et financièrement indépendants, une indemnisation pour la tenue du ménage est perçue pour

eux le cas échéant. Autrement dit, les enfants exerçant une activité lucrative doivent contribuer pour un certain montant au budget des parents au bénéfice de l'aide sociale, au motif que ces derniers assument en contrepartie des tâches domestiques. Ce montant est imputé comme revenu aux personnes soutenues, dont le budget sera réduit en conséquence. Une telle règle, d'ailleurs controversée parmi les experts, peut dissuader dans des cas d'espèce des proches de faire ménage commun avec des parents âgés et d'assumer des tâches d'assistance, pour des raisons financières. ■